

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
; six mois, 14 ;
; un an, 25 ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abrevoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS LAFFITE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 13 FÉVRIER 1868.

UNE INTERPELLATION LIBRE-ÉCHANGISTE.

En attendant que la question de l'abolition du traité de commerce vienne en discussion au Corps législatif, nous nous faisons un devoir de relever toutes les rumeurs, toutes les inductions qui peuvent nous servir à reconnaître nos alliés et nos adversaires dans la lutte suprême qui va s'engager entre les défenseurs du travail national et les soutiens de l'étranger.

Une lettre de Paris nous assure que cent députés ont signé une interpellation pour demander la prolongation du traité de commerce. Nous ne reproduisons cette nouvelle qu'avec les plus expresses réserves : Nous n'admettons pas, en effet, — jusqu'à preuve contraire — qu'il se trouve parmi les représentants de la nation cent hommes assez peu clairvoyants, assez peu soucieux des intérêts français pour jeter bénévolement notre industrie en pâture au léopard britannique.

L'expérience du libre-échange est faite ; le résultat est connu : Nous entrons dans le paupérisme avec ses misères inévitables.

Ce cri d'alarme, parti de Roubaix, a retenti dans la France entière ; il a été le signal pour tous les défenseurs du travail national ; patrons et ouvriers sont aujourd'hui unis dans un même but. Qu'on n'essaie pas de leur imposer silence : ils parleront, ils exposeront leurs griefs trop légitimes et il faudra bien qu'on les écoute, car ils ont pour eux le patriotisme, ils ont pour eux le nombre, et le nombre c'est le suffrage universel qui tient dans ses mains les destinées du pays.

J. REBOUX.

On écrit de Paris, 10 février à l'Indépendance belge :

« Des efforts désespérés sont faits en ce moment pour empêcher le gouvernement de laisser passer le terme après lequel le traité de commerce international deviendra définitif. On dit qu'un très-grand

nombre de députés et d'autres personnes, que leur situation permet d'être admis aux audiences dominicales de l'Empereur, ont dû, ce matin même, agir au près de S. M. dans le sens indiqué. »

LA SITUATION EN ANGLETERRE

L'agitation des féniens, que l'on croyait naguère calmée en partie, reprend une physionomie des plus menaçantes. Il s'agit maintenant, non point d'attaques nocturnes, abandonnées aussitôt après que se présentaient les agents ou les troupes de la Reine ; mais d'émeutes mêlées de conflits armés, éclatant au grand jour, en face de la force publique. Des dépêches de Cork et de Dublin nous ont déjà fourni le compte rendu résumé de plusieurs rencontres, sanglantes ; aujourd'hui de nouvelles informations nous disent que, dans l'après-midi du 10, les émeutiers de Cork ont continué leurs attaques contre la police pendant plus de neuf heures. La populace a assailli la police à coups de pierres, et les constables à pied et à cheval ont chargé les émeutiers à l'épée et à la bayonnette. Plusieurs de ces derniers ont été blessés. L'un d'eux nommé O'Leary est mort à l'hôpital. Le Riot act a été proclamé à une heure avancée. Le 11, les troubles ont continué. La police avait arrêté un individu suspect qui a fait feu sur elle avec un revolver. Les policemen ont riposté en faisant feu, et l'on présomme que l'individu a été tué et que son corps a été emporté par la foule. La situation est donc on ne peut plus tendue en Irlande.

Pour conjurer le mal, tous les moyens sont employés, même ceux qui sont en dehors des traditions britanniques. C'est ainsi que, le 11 février, au moment où l'on se battait à Cork, une députation présidée par M. Digby-Seymour, présentait à M. Hardy, ministre de l'intérieur, une adresse signée par 22,603 Irlandais, domiciliés à Londres, et qui protestaient de leur loyauté et de leur dévouement à la Reine. Le ministre a dit que c'était un

cas exceptionnel de recevoir une adresse destinée à la Reine ; mais que les circonstances actuelles le permettaient. Il a remercié la députation de l'appui moral qu'elle donnait au gouvernement et a promis de mettre l'adresse immédiatement sous les yeux de la Reine. Hélas ! il faudra autre chose que cette innovation, pour calmer l'esprit insurrectionnel de l'Irlande.

Une autre cause d'embarras nous est signalée de Londres. On pense que lord Derby sera forcé par le mauvais état de sa santé, d'abandonner la direction des affaires publiques. La grande difficulté consiste à le remplacer. Lord Stanley est parfaitement doué pour les fonctions de secrétaire d'Etat des affaires étrangères, fonctions incompatibles avec celles de premier ministre. M. Disraeli ne saurait être appelé à la présidence du conseil : il est complètement sans influence sur la chambre des lords, et il ne serait pas appuyé, pour ce poste éminent, par la section des ultra-conservateurs. On croit qu'un pair influent sera appelé à remplacer le comte Derby, mais ce ne serait qu'une combinaison temporaire.

Lorsque le nouveau parlement se réunira, il y aura soit un changement de ministère, soit une réorganisation complète du cabinet actuel. On s'attend d'ailleurs à de vifs débats. La question irlandaise sera discutée à fond : elle ne sera pas l'un des moindres embarras du cabinet.

La pensée du ministère est, à ce qu'on assure, de pourvoir à la nomination d'une commission royale d'enquête, concernant la propriété foncière et les financiers d'Irlande.

Mais le temps presse ; car c'est jeudi prochain que le parlement doit reprendre le cours de ses délibérations.

Le Times lui-même reconnaît l'existence du danger : « Il faut compléter le bill de réforme de l'année dernière, s'écrie-t-il, l'état de l'Irlande donne lieu à des discussions ardentes. En présence d'un avenir toujours difficile et plein de symp-

tômes menaçants, nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler, malgré nous, que le président du conseil des ministres est malade. »

Ce cri d'alarme en dit plus que le plus long commentaire.

EDMOND DUVAL.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix

Paris, 12 février.

Le Constitutionnel et l'Etendard analysent et commentent avec une hardiesse que les autres journaux leur envient les discours prononcés à la Chambre ; ils ont pour les ministres des éloges, sincères à coup sûr, mais que font trop ressortir le dédain et parfois l'injure pour les orateurs de l'opposition ou du tiers-parti. Le Constitutionnel et l'Etendard sont doués de ce qu'on appelle des grâces d'Etat. Comme je crains, en n'ayant pas une égale perspicacité, de vous induire en quelque danger, je préfère à regret ne pas vous parler de la séance d'hier, ni de celle d'aujourd'hui.

Aussitôt que la loi sera votée, les divers services de la presse au ministère de l'intérieur seront entièrement réorganisés ; mais rien n'est encore décidé à ce sujet et c'est prématurément qu'on cite les noms de ceux qui entrèrent dans l'administration nouvelle.

On dit, et nous ne pouvons en être surpris, que l'Empereur s'occupe personnellement beaucoup des débats actuels : chaque jour, il reçoit un des quatre ministres qui prennent part à la discussion. Ce fait, outre l'intérêt que doit porter le chef de l'Etat à une loi émanant de son initiative, a une cause particulière. L'Empereur a toujours écrit et il est tout naturel qu'il soit plus disposé à s'occuper d'une loi qui règle le sort des écrivains.

La garde nationale mobile va être complètement organisée : elle existera ailleurs que sur le papier. Pourtant il faut constater que la croyance à une guerre prochaine perd chaque jour du terrain. L'avenir des rapports entre la France et la Prusse dépend du résultat des intrigues qui s'agitent à Berlin et qui amèneront la chute de M. de Bismark ou la laisseront plus puissant qu'au préalable.

Le Constitutionnel croit devoir déclarer

qu'il n'est pas vrai que le colonel de Charette, des zouaves pontificaux, ait refusé la croix de la Légion-d'honneur, par la raison toute simple qu'elle ne lui a pas été offerte.

Il n'est pas vrai que M. Em. Ollivier ait été reçu par l'Empereur dans ces derniers jours. On assure même que le député de la Seine n'a pas eu d'audience du Souverain depuis le 19 janvier, qu'on a si bien nommé la journée des dupes.

Le prince Napoléon doit se rendre en Italie pour y assister au mariage de son beau-frère le prince Humbert.

A propos du prince, il n'est pas exact qu'il songe à vendre toutes ses collections : il a seulement traité de gré à gré avec un marchand de Paris pour la vente d'un certain nombre de tableaux.

Le Mémorial diplomatique juge utile de démentir encore une fois le bruit d'un prochain voyage de l'Impératrice à Rome.

Je ne crois pas que sous la législation du décret du 17 février 1852, il se soit trouvé un journal qui ait eu autant de succès que le Courrier français. Cette semaine, il comparait quatre fois devant la justice : jeudi, devant la cour d'appel, vendredi devant la même cour pour deux affaires différentes, et le même jour devant la sixième chambre sur la poursuite du ministère public. Qu'arriverait-il du journal si la loi nouvelle établissant de grosses amendes, était en vigueur : en deux jours, tout son cautionnement serait absorbé.

On remarque que, cet hiver, les fêtes officielles et privées ont moins d'éclat qu'habitude : on n'entend pas parler de ces grands bals pour lesquels le monde élégant et découvert de la capitale se préparait quinze jours à l'avance. J'en ai entendu donner une explication : c'est la conséquence des dépenses énormes qu'a amené l'Exposition. On ne s'est pas ruiné, mais on s'est endetté ; les grandes ambassades font des économies. Le faubourg St-Germain se tient de plus en plus sur la réserve.

De nouveaux crédits vont être demandés pour le nouvel Opéra. Il est à peu près inutile de le dissimuler, le monument avec tous ses accessoires, la place qu'il occupe ne viendra pas à moins de cent millions. C'est cher.

Vous vous êtes peut-être imaginé que la crinoline se mourait, qu'elle était à peu près morte. Erreur ! on nous promet

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 14 FÉVRIER 1868.

— 5 —

LE CAPITAINE DES ARCHERS

IV

UN GRAND PROJET

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX, du 14 février).

Maitre Perrin Macé posa sa lampe à terre et ouvrit la caisse : elle était remplie d'or.

L'ancien orfèvre parut se complaire un moment dans la contemplation de cette partie de ses richesses ; puis quand il eut repu ses yeux de la vue du brillant métal, il prit un petit sac de cuir qui se trouvait parmi l'or et qui contenait cette somme de trois cents livres que le vieillard lui réclamait. Il laissa ensuite retomber le

couvercle de la caisse et referma la trappe sur laquelle il nivela sa couche de terre.

— Je suis sauvé ! pensa Raoul, s'il ne me voit pas en se relevant.

Le chevalier était toujours immobile dans son coin ; il retenait son souffle.

Perrin Macé se releva, tenant la lampe à la main, et fit un pas en avant.

Tout à coup il recula stupéfait ; il avait vu Raoul !

— Un homme ici ! murmura-t-il.

La position, pour le chevalier, était assez embarrassante ; il demeura silencieux et immobile.

Cependant Perrin Macé s'était vivement précipité dans le caveau éclairé en s'écriant avec effroi.

— Nous sommes découverts, Messire ! Quant à Raoul, il avait bientôt pris son parti et vint fièrement se camper au seuil de la salle souterraine.

— A vous, mes seigneurs ! fit-il en tirant sa lourde épée dont il fixa la pointe au sol.

A cette apparition, le vieillard ne put retenir une exclamation d'épouvante, et se jetant sur une longue pince en fer dont il s'en fit une arme.

Perrin Macé, lui, s'était emparé de la hache avec laquelle il avait fendu le lingot qui gisait près de l'enclume.

Il n'y avait pas un moment à perdre : d'Herbignières avait compris que contre l'agression de ces deux hommes, il devait choisir son terrain, et pour mieux parer les coups et empêcher ses adversaires de diviser leurs moyens de combat, il avait pris pied ferme contre la muraille du fond.

Au premier choc des armes, d'Herbignières s'aperçut qu'il n'avait pas affaire

à de forts dangereux lutteurs ; il crut devoir les ménager.

Cependant les attaques étaient quelquefois vives et menaçantes ; mais la longueur de l'épée d'Herbignières tenait bientôt à distance Perrin Macé et le vieillard.

Nos deux compagnons, malgré leurs assauts répétés, ne purent parvenir à déloger de sa place le chevalier ; leurs bras se fatiguaient visiblement : Raoul avait bien envie de donner une leçon à ses antagonistes, mais il avait quelque chose au cœur qui lui faisait répugner d'accomplir une vengeance trop facile ; il ne se contentait que de parer les coups.

Déjà la hache de Perrin Macé lui avait échappé des mains ; d'Herbignières s'était dit de profiter de cette occasion qui ne pouvait manquer de se renouveler : en effet, dans une parade adressée à l'ancien orfèvre, la lourde lame du chevalier rencontra la hache du combattant et la lui arracha du bras. Raoul s'en saisit.

Désarmer le vieillard, n'était plus pour lui qu'un jeu d'enfant. La pince de fer fut bientôt en son pouvoir.

Alors le chevalier se livra à une savante tactique : à force d'adresse et d'agilité il refoula les deux agresseurs dans un angle du caveau où ils le tint en respect l'épée à la poitrine.

— Eh bien ! mes hôtes, êtes-vous contents ? dit Raoul.

— Vous raillez ! murmura le vieillard.

— Ne suis-je point maître du terrain ?

— N'importe ! Comment êtes-vous ici ? demanda assez impétueusement maître Perrin Macé.

— Par hasard, répondit le chevalier d'Herbignières.

— Par hasard ! répéta Perrin Macé,

aveuglé de rage et rongé son frein ; par hasard ! allons donc !

— Par hasard, je l'ai dit.

Le vieillard haussa les épaules :

— Ce mot ne signifie rien. Voyons, expliquez-nous. Comment avez-vous pu pénétrer jusque ici ?

— La chose est facile à conter, mais plus difficile à faire. Voici.

Le chevalier raconta brièvement et simplement ce qui lui était arrivé ; l'aventure avait peu de vraisemblance, malgré sa vérité, et Perrin Macé hocha la tête d'un air de doute.

— Mais... par la Vierge sainte ! je ne me trompe pas, dit-il tout à coup, vous êtes le chevalier Raoul d'Herbignières, qui occupez une partie de cette mienne maison.

— Cette maison ? fit Raoul.... Nous sommes donc ici sous la rue St-Landry ?

— Peu importe, répondit le vieillard, vous êtes ici, et vous donnez votre parole que vous êtes venu sans mauvaise intention ?

— Je donne ma parole de chevalier.

— Et vous avez entendu tout ce qui a été dit ?

— Tout, répondit franchement Raoul.

— Vous voyez bien ! s'écria Perrin Macé en s'avancant d'un bond et en parvenant à reprendre son arme.

D'Herbignières, prompt comme la foudre, leva son épée.

— Tout beau ? maître Perrin, dit-il avec hauteur ; si vous faites un mouvement de plus, je vous loge six pouces de lame dans les environs du cœur ! Allons, que cette hache tombe à terre !

Perrin Macé écuma de rage, et sentait qu'il ne devait pas trop recommencer la

lutte ; si sa hache était plus solide que l'épée de Raoul, elle était moins longue, il le savait bien, et elle était un peu lourde à sa main, il ne l'avait pas oublié. Il laissa tomber son arme.

Quant au vieillard, il ne voyait plus d'un aussi mauvais œil son compagnon inattendu.

— Pour Dieu ! Perrin Macé, dit-il, laissez-nous donc en paix avec vos fureurs ; je veux causer avec ce jeune homme.

— Longtemps ? demanda Raoul.

— Deux minutes.

— Parlez alors.

— Puisque vous avez tout entendu, vous comprenez qu'il n'y a pas pour vous deux manières de voir les choses : il faut que vous deveniez comme nous dévoué à Charles de Navarre.

— Vous oubliez que je commande ici.

— Je n'oublie rien ; seulement, réfléchissez.

Raoul n'était pas, nous l'avons dit, un de ces royalistes enthousiastes qui proclament pour devise : *mon Dieu, mon roi, ma dame* ; il connaissait Dieu très-peu et le roi pas du tout ; quant à sa dame, il aimait trop la pluralité en ce genre pour s'arrêter à un pronom possessif singulier. Ensuite, son éducation avait été assez négligée ; élevé loin de sa famille, il n'avait pas sucé au berceau ces traditions de dévouement sans bornes que la noblesse professait pour la royauté légitime. Aussi ne voyait-il pas grand inconvénient à mettre son épée au service du roi de Navarre plutôt qu'à celui du roi de France ; mais il lui répugnait de céder à la volonté d'un autre, et peu s'en fallut, qu'il ne répondit par un coup d'épée.

ADOLPHE FAVRE.

(La suite au prochain numéro.)